

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

**9 mars 2022**

Date d'affichage :

**9 mars 2022**

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du mardi 15 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Claude GUET (a donné pouvoir à Monique JANIK) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

**Absent** : Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°031/2022 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACTIVITE EN EXTENSION DE L'ÉCOLE**

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 (6°) qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude de programmation architecturale et urbaine lancée en 2018, dont la dernière tranche consistait, pour le bureau d'étude, à accompagner la commune dans le recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction d'une salle d'activité en extension de l'école.

Il explique que le marché a été publié et que trois offres ont été remises.

Le Maire fait part au conseil municipal du rapport d'analyse des offres réalisé par Gaëlle MAINGUE.

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

↳ **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle d'activité en extension de l'école à l'Atelier Marie GARCIN et Gilles COROMP, Résidence Castel Azur, 21 av. Général Nicolas, 05200 EMBRUN, pour un montant de **102 302,70€ HT**

↳ **D'AUTORISER** le Maire à signer le marché public ainsi que tout document se référant au présent contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**24 MARS 2022**